



COMMUNIQUE du 29 avril 2020

Le confinement se poursuivra jusqu'au 11 mai dans le meilleurs des cas, mais pour les guides conférenciers la reprise s'annonce bien plus tardive, progressive et encore dans l'incertitude. Conditions sanitaires, nombres de personnes limités, déplacement limités, ouverture ou non des musées, lieux culturels, patrimoniaux et châteaux restent à définir.

Actions menées au niveau national par le conseil d'administration

Les discussions et réflexions sont nombreuses. ANCOVART est à ce titre en lien avec les Sites et Cités remarquables de France, qui mènent des discussions et réflexions au niveau national avec le Ministère de la Culture quant à la gestion de la crise. Un courrier a été adressé à M. Riester par son président M. Malvy, pointant l'importance de la profession accompagnée d'une note ANCOVART de préconisations d'une reprise des visites.

Au sein de l'Assemblée Nationale, un groupe parlementaire a été formé afin de débattre de l'impact du Covid19 sur le tourisme. Dans ce contexte, une lettre a été adressée aux membres de cette commission afin de sensibiliser les députés participants à la particularité de notre profession.

La toute nouvelle ADN Tourisme (Fédération nationale des organismes institutionnels du tourisme) a également mis en ligne un document visant à aidé à la reprise intitulé : « 15 propositions pour accompagner les professionnels et relancer l'activité touristique des territoires » (en date du 24 avril 2020) <https://www.adn-tourisme.fr/propositions-adn-tourisme/>

En régions

Partout en France, les associations et collectifs de guides se mobilisent. ANCOVART invite ses adhérents à être attentif aux initiatives des collectivités et de leurs employeurs locaux.

Différentes enquêtes ont été mises en ligne afin de mieux prendre en compte les situations des guides dans l'après-confinement. Il est important d'y répondre afin d'avoir un échantillon le plus vaste possible garantissant la légitimité des revendications ultérieures le cas échéant. Nous vous rappelons le questionnaire mené par ANCOVART sur le site internet : <https://www.ancovart.fr/la-profession/etre-guide/item/207-guides-conferenciers-etat-des-lieux-de-la-profession>

Les CRT et ADT, relayés par les offices de Tourisme font également preuve d'initiative afin de mobiliser le futur visiteur vers des destinations de proximités avec des actions de promotions sur les réseaux sociaux et sites internet.

Les dispositifs en place

Depuis le début de la crise sanitaire, les guides conférenciers ont pu, sous condition, bénéficier du **fonds de solidarité**. Celui-ci sera reconduit pour compenser la perte de chiffre d'affaire des entrepreneurs sur la période d'avril 2020 (pouvant être calculé désormais par rapport à la *moyenne mensuelle du CA 2019*). Les demandes sont à effectuer à compter du 1^{er} mai sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/>

Certains guides conférenciers ont pu continuer de percevoir un salaire dans le cadre du dispositif **d'activité partielle**, soutenu par l'Etat et applicable aux CDDU notamment comme indiqué dans le FAQ sur le site du Ministère de la Culture <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Employeurs-culturels-face-aux-impacts-de-la-crise-de-coronavirus>